

COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2010

Le 14 septembre 2010 à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF – GENET JP – VASQUEZ E - PELLEGRINI S - MION R – AUBIN X (parti à la fin du point 3, donnant pouvoir à DUCOVAT D) — DUCOVAT D - PFEIFFER JL – LERAYER M.

Secrétaire de séance : PRUNIER V.

En ouvrant la séance, le Maire demande à ajouter quelques points urgents à l'ordre du jour, ce qui est accepté par le Conseil.

1. Sélection de l'artisan pour les vitraux blancs de l'église

Trois devis sont arrivés. Le Maire résume leurs points forts et faibles et les fait circuler. Un devis est écarté pour ne pas inclure les solins pourtant nécessaires. Le devis retenu à 9 voix pour est celui de l'entreprise Defert qui présente le double avantage d'incorporer une aération sous chaque vitrail (qui évacuera aussi la condensation) et qui est inférieur de 1200 € à l'autre. L'entreprise Defert est également reconnue pour des interventions sur des bâtiments historiques. Le devis s'élève à 7798 € HT.

Le Conseil accepte de passer une partie de ces frais sur le budget 2011, le reste étant couvert par un important apport de l'ASPBO qui est à l'origine de cette rénovation et sans laquelle elle n'aurait pas été prévue, et des subventions.

2. Préemption sur une propriété en vente dans le village

Chaque membre du conseil reconnaissant avoir eu le temps de se renseigner et d'examiner la propriété de l'extérieur, le Maire organise un vote à bulletin secret.

Les résultats du premier tour sont : 4 OUI, 4 blancs et 2 NON.

Aucune option n'ayant la majorité absolue, le Maire organise un second tour où la majorité relative suffira.

Les résultats du second tour sont : 3 OUI, 3 blancs et 4 NON.

Le NON arrivant en tête, la préemption ne sera pas exercée par la Commune.

3. Contrat d'Hervé Delandre

Le contrat d'Hervé Delandre s'achevant fin septembre, le Maire demande si le Conseil souhaite décider de la suite en séance ou lors d'une autre réunion de conseil que le Maire propose avant la fin du mois. Le Conseil opte pour la première solution. Le Maire indique que le salaire horaire d'Hervé Delandre y compris les charges revient à la Commune plus cher que le salaire de l'adjointe administrative. Le Maire souligne aussi que la Commune ne pourra pas à terme garder trois employés municipaux en raison du coût mais aussi de la justification du travail effectué (cf discussion en la séance du 2 juillet 2010). Il rappelle que le nombre d'heures cumulées des employés municipaux est à ce jour à un plus haut historique. Par ailleurs, il indique qu'Hervé Delandre avait reçu en 2009 un premier avertissement formel. Depuis certaines améliorations mais aussi plusieurs dérives ont été constatées.

En conséquence le Maire propose un vote à bulletin secret sur quatre options : reconduction à mi-temps, diminution des heures hebdomadaires à 14h, à 11h, et non reconduction du contrat.

Le 1^{er} Adjoint, qui a en charge le suivi régulier des deux employés communaux Hervé Delandre et Jean-Claude Bérost, intervient avant le vote pour dire qu'il trouve que les heures cumulées des employés communaux sont à ce jour correctes. Il indique ensuite qu'il ne s'occupera plus de ces employés communaux si jamais le résultat du vote venait à diminuer les heures du contrat d'Hervé Delandre, mais au delà de ce cas particulier, des heures effectuées par les deux employés communaux qui lui paraissent indispensables pour l'entretien de la Commune.

Le Maire organise le vote à bulletin secret. Les résultats sont :

- reconduction à mi-temps : 7 voix
- reconduction à 11 h : 1 voix
- non-reconduction : 1 voix
- vote blanc : 1 voix.

Suite au vote, une autre discussion débute quant à l'engagement passé d'Hervé Delandre à repasser son permis de conduire. Le Conseil décide à l'unanimité de demander la preuve écrite de la raison de la suspension du premier permis de conduire d'Hervé Delandre, avant de renouveler un contrat.

Dans l'hypothèse où ce document arrive, un contrat de trois mois sera proposé à Hervé Delandre, avec une option de continuer trois autres mois. Ces termes rapprochés doivent permettre un suivi régulier par le Conseil des efforts amenés pour l'obtention du permis de conduire. De plus en mars 2011, un remaniement de l'équipe des employés communaux pourrait être opéré.

4. Plan qualité de l'eau

Le Maire informe le Conseil du sujet de la réunion de l'après-midi même : le plan qualité de l'eau pour le bassin Vanne amont. Nouricia se propose maître d'ouvrage de l'étude qui portera sur 23 points de captage dont celui de Bucey, et implique 19 collectivités. Cette étude identifiera notamment les parcelles les plus vulnérables pour la pollution et proposera des solutions. Notre zone est choisie parce que le bassin est bien délimité, la qualité des eaux est mauvaise pour environ la moitié des points de captage, et le temps de réponse est rapide de par la nature du sol (soit le temps de migration des pollutions apportées en surface dans la nappe, qui est de 5 ans environ) donc les résultats d'une politique volontariste de qualité des eaux devraient pouvoir être constatés rapidement. Les partenaires financiers de l'opération pour la phase étude d'environ 300 000 € sont pour 70% l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour 10% le Conseil Général, et les 20% restants sont séparés en deux tiers pour le monde agricole via les entreprises Soufflet et Nouricia et la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Aube, et un tiers pour les collectivités. Le Maire indique que cette étude et l'application des recommandations qui la suivront est fondamentale en anticipation de problèmes qui ont commencé à survenir aussi à Bucey-en-Othe ces derniers mois, comme en atteste la discussion du Conseil en sa séance du 2 juillet 2010.

Le Maire mentionne que la qualité de l'eau est un sujet éminemment important et doit être l'affaire de tous, et qu'il va falloir mobiliser tous les acteurs, y compris le monde agricole initiateur du projet (alors que les particuliers et les collectivités sont tenus en moyenne responsables de 8% des sources de pollution, 85% des Maires concernés avaient répondu à l'appel, et 20% des agriculteurs s'étaient déplacés aux réunions de Neuville-sur-Vanne ou Aix-en-Othe).

En conséquence, le Conseil accepte à l'unanimité que le Service des Eaux de la Commune prenne à sa charge sur le budget 2011 sa quote-part du financement de cette étude, soit environ 950 € pour Bucey. L'utilité de la hausse du prix de l'eau s'en trouve confortée.

JP Genet mentionne que le Syndicat de la Vanne avait parlé d'une étude similaire pour 180 000 €. Il conviendra a minima de vérifier qu'il n'y a pas redondance.

5. Questions diverses

- Une subvention parlementaire sera demandée pour les travaux de voirie.
- Le Conseil accepte une délibération modificative du budget pour permettre de payer le salaire de Sophie Dufoulon, l'aide presque totale revenant sur un autre compte.
- Le Maire souligne un dépassement assez net des dépenses générales et demande à tous un effort pour les freiner pour le reste de l'année.
- Le Conseil accepte une écriture comptable de 60 € qui nécessite aussi une délibération modificative.
- Le Maire indique avoir négocié un nouveau contrat de maintenance des cloches de l'église avec une économie substantielle. Le Conseil accepte à l'unanimité la signature par le Maire de ce contrat pour la période 2011-2013.

- Le Conseil accepte à l'unanimité la suggestion du Maire de verser une prime équivalent à un treizième mois à l'adjointe administrative Célia Berger sur la paie du mois de novembre 2010.
- Le Maire relate la séance du tribunal de police du matin même où il comparaissait, au milieu de délinquants, en accusé par l'Association Foncière de Remembrement Fontvannes-Bucey, pour l'histoire du chemin de la Basse, qui a été modifié par la Commune pour la desserte de la carrière municipale pour le dépôt des gravats récupérés lors de la réhabilitation des assainissements individuels. Le Procureur a requis une amende de 500 €. Le Président a mis le jugement en délibéré et prononcera le verdict le 16 novembre 2010.
- L'incivisme de certains continue de coûter de l'argent à la commune et à gêner. Il en va ainsi des trop fréquents dépôts de déchets quelconques vers les bennes de recyclage, alors que le village est entouré par deux déchèteries.
Il en va de même pour les dépôts de matières non autorisées à la carrière, ou encore de matières autorisées mises juste à l'entrée et bloquant l'accès aux prochains utilisateurs. Le Conseil rappelle que tout dépôt à la carrière est soumis à autorisation de la part du Maire ou d'un Adjoint.
- Faisant suite à la question ouverte en séance précédente le 3 septembre, le 1^{er} Adjoint s'est renseigné à la CDC. Il s'avère que des anomalies récurrentes existaient bien sur l'exonération de la taxe d'ordures ménagères pour des entreprises de certains villages voisins. Elles seront corrigées à l'avenir suite à notre intervention.

Séance levée à 22 h 20.